



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Perspectives d'avenir CHRU de Nancy

Question écrite n° 28337

Texte de la question

Mme Carole Grandjean alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur les perspectives d'avenir du CHRU de Nancy. Le Grand Est est particulièrement touché par l'épidémie de covid-19 qui secoue le monde brutalement et avec une ampleur inédite. Chaque jour, en s'exposant eux-mêmes à la maladie, des milliers de soignants mettent leurs compétences et leur énergie au service des malades. En Meurthe-et-Moselle et pour l'ensemble du territoire lorrain, le CHRU de Nancy et son personnel sont en première ligne. L'établissement a su s'adapter en quelques semaines pour accueillir toujours plus de patients en réanimation et dans les services d'urgence, grâce à l'engagement des équipes et au dévouement de tous, soignants et personnels administratifs. Il a réussi à organiser les conditions d'une coopération médicale efficace en intégrant et formant des équipes médicales de tous horizons à la réanimation, en coopérant efficacement avec la médecine de ville et les cliniques privées, en réorganisant complètement ses services pour augmenter le nombre de lits disponibles pour la réanimation, en articulant ses actions avec les hôpitaux du Grand Est et en ayant un traitement par anticipation des évolutions de l'épidémie, en déployant des partenariats locaux pour l'approvisionnement en matériel (blouses, masques, etc.). Le CHRU participe à plusieurs études et expérimentations médicales visant à tester et analyser les différentes pistes de traitement possibles. Aussi, le CHRU de Nancy est un pilier dans la gestion de cette crise sanitaire sur toute sa zone de rayonnement. Il a démontré sa capacité à soutenir tout le tissu médical et médico-social en accueillant des résidents de toutes ces structures atteintes par le covid-19. Le CHRU est un pôle d'excellence qui joue un rôle essentiel et central dans l'organisation des soins de toute la région. Il l'a démontré une fois encore lors de cette crise majeure sans précédent. Mais il doit le rester dans la durée. Cela est dû aux citoyens et à ses personnels mobilisés sans réserve. Ces efforts considérables et ces prouesses organisationnelles ont été réalisés dans un contexte financier particulièrement compliqué pour l'établissement, qui connaît depuis plusieurs années un lourd déficit et qui a déjà opéré des restructurations importantes n'ayant en rien entaché, ni la qualité exceptionnelle des soins, ni la coopération territoriale, ni celle de la recherche et de la formation. La crise qu'il traverse devra nécessairement être une leçon pour l'avenir. Les politiques de santé publique devront connaître une direction nouvelle. Les moyens alloués à l'hôpital public devront impérativement être redimensionnés, son financement repensé, ses métiers revalorisés. Le Président de la République a ouvert cette nouvelle page à venir et Mme la députée en appelle, au sortir de la grande consultation qui suivra la fin de cette crise, à un grand plan pour l'hôpital public portant les valeurs françaises d'excellence et de solidarité en matière de santé. La politique de refinancement des hôpitaux amorcée doit être le socle sur lequel il faut désormais travailler pour que la dette des hôpitaux publics et la revalorisation des métiers des soins soient portées efficacement. Pour le CHRU de Nancy, cela doit signifier que les conclusions du dernier comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO) et le plan de suppression de lits et de postes qu'il contenait doivent être rediscutés et analysés au regard des enseignements qui seront tirés de cette terrible crise. L'établissement ne peut être fragilisé plus longtemps par des réorganisations et des décisions budgétaires qui mettent à mal le moral des personnels et qui, à terme, pourraient porter atteinte à la qualité du service public de la santé. C'est pourquoi il semble essentiel qu'il prenne l'engagement solennel que l'établissement bénéficiera d'un soutien sans faille et que son financement et son pilotage financier seront des priorités absolues de la politique de santé publique dans les prochains projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [Mme Carole Grandjean](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28337

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2781

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)